

■ **Dolder**, à Moutier, exploitation d'un commerce de poisson, raison individuelle (FOSC no 191 du 03. 10. 2001, p. 7679).  
La raison de commerce est radiée par suite de cessation d'activité.  
Journal no 1580 du 10.06.2002  
(00510938 / CH-073.1.013.848-7)

*Berner Oberland (BE)*